

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/12/2025



République française

Département de Vaucluse – Arrondissement d'Apt

2025 /

**Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire
Séance du 4 décembre 2025**

L'an deux mille vingt-cinq et le quatre décembre, à dix-huit heures, les membres du conseil de Luberon Monts de Vaucluse Agglomération légalement convoqués le vingt-huit novembre deux mille vingt-cinq, se sont réunis en nombre prescrit par la loi, en salle du MIN de Cavaillon, sous la présidence de Monsieur Gérard DAUDET.

En exercice :	55	Suffrages exprimés :	46
Présents :	31	- dont POUR :	46
Absents :	24	- dont CONTRE :	0
Absents AVEC pouvoir	15	Nombre d'abstention(s) :	0
Absents SANS pouvoir	9		

Etaient présents : M. DAUDET Gérard - Président

Mme AMOROS Elisabeth
Mme ANGELETTI Frédérique
Mme ARAGONES Claire
Mr AUDIBERT Danielle
M. BATOUX Philippe
Mme BLANCHET Fabienne
M. BOREL Félix
M. CARLIER Roland
M. COURTECUISSE Patrick
Mme CRESP Delphine
Mme DAUPHIN Mathilde

M. DECHER Martine
M. DERRIVE Eric
M. GERAULT Jean-Pierre
Mme GIRARD Nicole
Mme GREGOIRE Sylvie
M. JUSTINESY Gérard
Mme MILESI Véronique
M. MOUNIER Christian
Mme NALLET Christine
M. NOUVEAU Michel
Mme PALACIO Céline

M. PETTAVINO Jean-Pierre
M. PEYRARD Jean-Pierre
Mme PONTET Annie
M. RIVET Jean-Philippe
M. ROUSSET André
M. SILVESTRE Claude
M. SINTES Patrick
Mme STELLA Aurore

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme BASSANELLI Magali
M. BOURSE Etienne
Mme BUCHACA Sophie
Mme CLEMENT Marie-Hélène
Mme DU PORT DE PONCHARRA Maria-Thérèse
Mme JEAN Amélie
M. JUNIK Pascal
M. KITAEFF Richard
M. LE FAOU Michel
M. LIBERATO Fabrice
M. MASSIP Frédéric
Mme PAIGNON Laurence
Mme PIERI Julia
Mme ROUX Isabelle
M. SEBBAH Didier

ayant donné pouvoir à Mme AMOROS Elisabeth
ayant donné pouvoir à Mme PONTET Annie
ayant donné pouvoir à M. BATOUX Philippe
ayant donné pouvoir à Mme BLANCHET Fabienne
ayant donné pouvoir à M. PEYRARD Jean-Pierre
ayant donné pouvoir à M. PETTAVINO Jean-pierre
ayant donné pouvoir à Mme CRESP Delphine
ayant donné pouvoir à M. DAUDET Gérard
ayant donné pouvoir à Mme GIRARD Nicole
ayant donné pouvoir à M. RIVET Jean-Philippe
ayant donné pouvoir à M. GERAULT Jean-Pierre
ayant donné pouvoir à M. DERRIVE Eric
ayant donné pouvoir à M. CARLIER Roland
ayant donné pouvoir à Mme DECHER Martine
ayant donné pouvoir à M. ROUSSET André

Absents excusés :

M. ATTARD Alain
Mme CATALANO-LLORDES Gaétane
Mme FAURE Cécile
Mme MACK Marie-Thérèse
Mme MARIANI-RENOUX Séverine
Mme MONFRIN Marie-Josée
Mme NEMROD-BONNAL Marie-Thérèse
M. VOURET Eric

Absents non-excusés :

M. SELLES Jean-Michel

Secrétaire de séance :

Mme AMOROS Elisabeth

N° 2025-190

FINANCES – BUDGET ANNEXE CAMPINGS
Décision modificative n°3

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu l'instruction comptable M4 ;
- Vu l'arrêté préfectoral du 14 octobre 2019 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération Luberon Monts de Vaucluse modifié par l'arrêté préfectoral du 29 janvier 2020 ;
- Vu la délibération du conseil communautaire n°2025-068 en date du 03 avril 2025 portant adoption du budget primitif du budget annexe "campings" ;
- Vu la délibération du conseil communautaire n°2025-119 en date du 03 juillet 2025 portant adoption de la décision modificative n°1 du budget primitif du budget annexe "campings" ;
- Vu la délibération du conseil communautaire n°2025-158 en date du 9 octobre 2025 portant adoption de la décision modificative n°2 du budget primitif du budget annexe "campings" ;
- Vu l'avis du bureau communautaire en date du 24 novembre 2025 ;
- Vu l'avis de la commission des finances du 24 novembre 2025.

Le budget primitif du budget annexe « campings » a été voté le 3 avril 2025 et a fait l'objet de deux décisions modificatives lors du vote des conseils communautaires des 3 juillet 2025 et 9 octobre 2025.

Des modifications doivent de nouveau être apportées, en dépenses et en recettes, pour tenir compte de l'exécution budgétaire et des écritures de clôture de fin d'année.

Au chapitre 012, un ajustement de 10 000 € des dépenses de personnel est nécessaire pour couvrir les besoins de l'exercice.

Des provisions obligatoires de 50 € sont également constituées pour tenir compte des impayés de plus de deux ans.

Par ailleurs, des recettes supplémentaires, à hauteur de 10 050 €, sont enregistrées afin de régulariser des rattachements excessifs.

Ainsi, la décision modificative n°3 du budget annexe « campings » s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

- Section de fonctionnement : 10 050 €

Le Conseil Communautaire,
Ouï le rapport ci-dessus,
Délibère, et
A l'unanimité des suffrages exprimés,

- APPROUVE par chapitre la décision modificative n°3 du budget annexe « campings » équilibrée comme suit :
Section de fonctionnement : 10 050 €

Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire
Séance du 4 décembre 2025

- AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document se rapportant à cette décision.

Cavaillon, le 5 décembre 2025

La Secrétaire de séance,

Elisabeth AMOROS

Le Président,

Gérard DAUDET



